

Arrêté n° 1295 du 26 mai 2025. Le sergent **MOUANDZA MOLONGO BOKILO (Appolinaire)**, en service au bataillon de commandement, des services et de sécurité du grand quartier général, est cassé de son grade de sergent et remis soldat de 2^e classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté .